

Ville de Montréal

Système de gestion des décisions des instances

Intervention - Développement économique et développement urbain , Direction du développement urbain

Numéro de dossier : 1021203036	
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Objet	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (Plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal/Centre-Sud) (CO92-03386) de manière à préciser l'affectation "commerce" relativement au terrain situé au coin sud/ouest des rues Sainte-Catherine et De Champlain, à modifier l'affectation "parc et lieu public" pour l'affectation "commerce" ainsi que le plan des limites de hauteur et de densité, relativement à la rue Gareau et à une lisière du parc Charles-S.-Campbell (0,90m à 1,20 m) - lots 1 567 765, 1 567 766 pties, 1 567 960 et 1 739 246 ptie localisés au sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Alexandre-de-Sève, De Champlain et le parc Charles-S.-Campbell - District électoral Saint-Jacques

Sens de l'intervention

Avis favorable